

Charleville Mézières, le 31 mars 2021

**Division des élèves et des établissements**

Affaire suivie par Virginie Defrenne

Téléphone : 03.24.59.87.73

Courriel : [virginie.defrenne@ac-reims.fr](mailto:virginie.defrenne@ac-reims.fr)

20, avenue François Mitterrand CS 90101

08011 Charleville-Mézières Cedex

Accueil du public : du lundi au vendredi

8 h 45 – 11 h 30 / 13 h 45 – 16 h 30

Mesdames, Messieurs les élus

L'organisation du temps scolaire (OTS) des écoles ardennaises a été arrêtée en avril 2018 pour une application en septembre 2018 conformément aux dispositions du code de l'éducation (art. D.521-12).

L'organisation du temps scolaire sur 4 jours est une organisation dérogatoire qui nécessite à ce titre un renouvellement tous les 3 ans.

Si vous ne souhaitez aucun changement dans ces horaires, vous n'avez pas de démarche à effectuer, les horaires actuels seront reconduits automatiquement ;

Si vous souhaitez modifier l'organisation du temps scolaire de votre(vos) école(s) pour la rentrée 2021, je vous invite à vous reporter au document ci-joint, qui rappelle le cadre général et actualise le cadre dérogatoire suite au décret n°2017-1108 du 27 juin 2017.

J'attire votre attention sur les contraintes de calendrier. Toute demande de modification doit être transmise à mes services **pour le 15 mai** pour une présentation au conseil départemental de l'Education nationale (CDEN) fin juin.

Sans réponse de votre part dans ce délai, je considérerais que vous ne sollicitez aucun changement d'organisation du temps scolaire pour la période de septembre 2021 à août 2024.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les élus, à l'expression de ma considération distinguée.

La directrice académique des services  
de l'éducation nationale des Ardennes  
par intérim

  
Alexandrine ZIETEK

Madame, Monsieur le Maire

Madame, Monsieur le Président d'EPCI

Copies : Préfecture des Ardennes

Associations des maires des Ardennes

Caisse d'allocations familiales des Ardennes

Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale chargés des circonscriptions du premier degré

Jeunesse et Sports